

ABONNEMENT.

Sauumur: 1 an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 9 Poste: 1 an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS & place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

5 Janvier 1883.

LA MORT DE M. GAMBETTA.

Nous disions hier que par la mort de M. Gambetta la République était décapitée et qu'elle descendait avec lui au tombeau.

Dans l'expression intempérante de leurs regrets et l'affolement de leur douleur, les journaux républicains laissent échapper des aveux qui confirment notre prévision.

« Malgré la situation effacée que les événements ont faite à notre pays dans la politique extérieure, dit le Temps, l'Europe n'a pu, sans émotion, voir disparaître l'homme d'État naturellement désigné pour diriger le gouvernement de la France dans un moment de crise suprême. »

Comme nous le disions hier, il ne reste donc pas un homme à la République, pour la gouverner en cas de crise ou de danger extérieur. M. Jules Grévy est son Président; mais nous voyons une fois de plus combien il compte peu, malgré son titre officiel. Il n'est bon que pour signer le décret qui met les funérailles à la charge de l'État; mais pour le public, pour l'étranger même, il existe à peine: le vrai chef de la République, l'homme qui la personnifiait et la soutenait, c'est M. Gambetta, et, M. Gambetta mort, tout le système meurt avec lui.

Mais la note la plus exacte sur cet événement est donnée par le National. Cette feuille juge avec raison que M. Gambetta, tempérament autoritaire, était le seul homme capable de discipliner la démagogie, de la contenir dans ses ardeurs, et de l'empêcher d'aboutir à l'anarchie violente.

Il n'y a plus en effet de parti intermédiaire entre l'anarchie et la République pacifique. L'homme qui pouvait « faire rentrer sous terre » tous les turbulents et les sicaires n'existe plus. Il n'y a plus rien qui

puisse conjurer « la crise redoutable » qui menace la société française, d'autant que l'expérience des dernières années a démontré l'impossibilité de la République conservatrice.

On écrit de Paris:

« La mort de M. Gambetta n'a pas provoqué le mouvement d'attention populaire auquel on aurait pu s'attendre. On a acheté beaucoup de journaux, on n'a pas mouillé beaucoup de mouchoirs. Des personnages politiques réputés pour être de l'intimité de Gambetta, se promenaient tranquillement lundi soir sur les boulevards, devant les boutiques, traînant à leurs bras des familles entières. »

« Depuis un peu plus d'un demi-siècle, tous les Dauphins de la Révolution ont été frappés providentiellement: le roi de Rome, le duc d'Orléans, le Prince impérial et Gambetta... Que M. le duc d'Aumale prenne garde!

« Quand Dieu efface, c'est pour écrire. Le serviteur de Dieu, le grand Dauphin de la race royale, le Roi de la miséricorde et de la justice, le Prince dont l'exil coûte à la France ses provinces, son sang, son or, ses gloires, sa grandeur dans le monde et sa liberté, le Prince que l'archange Michel protège est là, toujours jeune et fort par la santé et par la vertu!

« C'est la logique du bien qui nous offre son fruit de restauration sociale, religieuse et politique de la France.

« Sachons comprendre. 1883, année de la Justice, salut! »

Ces lignes sont extraites de l'Etoile, d'Angers.

L'Evénement vient de révéler la véritable version, suivant lui, du coup de pistolet. M^{me} Léonie Léon, la mère du jeune Léon-Alphonse Massabie, insistait avec opiniâtreté auprès de M. Gambetta pour qu'il reconnût son fils. Après de longs pourparlers, sur un

refus catégorique, la mère, vivement surexcitée, tira de sa poche un mignon revolver dont elle dirigea le canon sur sa propre poitrine.

« M. Gambetta, dit l'Evénement, bondit du fauteuil où il était assis pour l'empêcher de mettre ce projet à exécution; saisissant brusquement, avec sa main droite, la main de M^{me} Léon, il fit partir la balle, qui vint le blesser de la façon qu'on sait.

« On voit que M^{me} Léon n'a pas du tout tiré sur M. Gambetta.

« Ce dernier s'est blessé lui-même en voulant empêcher, par un mouvement aussi généreux que naturel, la mère de son fils de se suicider.

« Voilà pourquoi M^{me} Léonie Léon, loin de fuir les Jardies, comme elle n'eut pas manqué de le faire si elle avait voulu tuer M. Gambetta, n'a pas quitté un seul jour le chevet du blessé, qu'elle a soigné avec un dévouement qui ne s'est pas démenti un seul instant. »

LES FUNÉRAILLES DE M. GAMBETTA.

Les funérailles qui devaient avoir lieu aujourd'hui vendredi ont été renvoyées à demain samedi.

Voici quelles sont les causes de ce renvoi: Malgré tout ce qu'ont pu dire les feuilles républicaines, M. Gambetta père n'a pas consenti à ce que son fils fût inhumé au Père-Lachaise à Paris. Le vieillard exige que le corps de son fils soit déposé dans le caveau de sa famille, au cimetière du Château, à Nice, dans ce caveau où dorment déjà M^{lle} Massabie, M^{me} Gambetta mère, et où le vieux Gambetta a sa place marquée pour l'éternité.

M. Gambetta père est donc resté sourd jusqu'ici à toutes les sollicitations du préfet de Nice, M. Lagrange de Langre. Il exige que son fils soit conduit du Palais-Bourbon à la gare de Lyon, pour de là être dirigé sur Nice, où sera célébré un service religieux.

Cette résistance, au nom de la religion, ne doit pas étonner. M. Gambetta père est très-religieux.

C'est encore par condescendance pour Léon Gambetta que le vieillard a consenti à l'enterrement civil de sa pieuse femme, décedée au mois de juillet dernier.

Mais les raisons qui existaient jusqu'ici ne sont plus. Et le père Gambetta, attendri par tous les malheurs qui l'accablent, n'a plus la force de résister à ses bons sentiments, et veut pour son fils des funérailles religieuses.

M^{me} Léris, soustraite aux influences de l'entourage, encourage son père à la résistance.

Le Gaulois dit que M. Grévy suivra le cortège jusqu'à la Madeleine.

DÉPART DE VILLE-D'AVRAY.

Lorsque le fourgon des pompes funèbres est allé à Ville-d'Avray chercher le cercueil de M. Gambetta, le maire et le Conseil municipal ainsi que de nombreux habitants sont venus assister à la levée du corps.

Le maire a prononcé quelques paroles d'adieu, puis tous ont accompagné la voiture jusqu'à la limite de la commune. Le cortège funèbre, accompagné de nombreux amis, est arrivé au Palais-Bourbon à huit heures quarante-cinq.

M. et M^{me} Brisson, les questeurs de la Chambre et de nombreux amis de M. Gambetta attendaient le cercueil. M. Brisson a dit: « Je vous remercie, Messieurs, de me l'avoir amené. » Puis il a ajouté avec une émotion poignante: « Pardonnez-moi, je ne puis continuer. » Tous les assistants avaient des larmes aux yeux.

M. Spuller a répondu: « Je vous remercie au nom de sa famille et de ses amis; vous avez pris l'initiative de cette mesure; votre initiative fut grande et généreuse. » Le cercueil fut placé, en attendant l'arrangement de la salle, sur un catafalque provisoire dressé dans le bureau de M. Brisson et entouré de toutes les couronnes et bouquets rapportés de Ville-d'Avray.

On n'a trouvé aucun testament.

9 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M^{lle} MARIE LACHÈSB.

Première Partie.

IV — (Suite)

Le lugubre cortège atteignit le Reker, s'arrêta devant la porte que, douze heures plus tôt, Jean-Marie avait joyeusement franchie, et, précédés seulement par le recteur et le capitaine, les matelots qui portaient le corps entrèrent dans la maison. Ils y rencontrèrent la Mado et deux autres femmes se disposant à ensevelir le mort, tandis que la veuve attendait, réfugiée dans une petite pièce inférieure. Au bout d'un moment, les matelots reparurent et rejoignirent leurs compagnons. Alors chacun se précipita vers eux, leur serrant les mains; les interrogeant: mais, par un sentiment instinctif de respect, on s'écarta devant les comtes de Robert qui suivaient le recteur dont la maison allait leur offrir un asile. Ensuite, peu à peu, la foule se dissipa, tandis que dans les airs tintait le glas funèbre. Les noces projetées furent différées de

quelques jours; nulle fiancée n'aurait osé se rendre à l'autel pendant que, dans le voisinage, un mort attendait ses funérailles.

Hélas! une telle attente ne dure pas longtemps; c'est bientôt fait pour nous d'achever de disparaître. Cette dépouille silencieuse, reste glacé de ce qui fut l'enveloppe de notre âme, est promptement dérobée aux dernières étreintes des tendresses qui nous pleurent. Quelques heures suffirent pour que nous passions à l'état de souvenir. Aussi comme elles semblent solennelles, ces heures pendant lesquelles on creuse le tombeau! Rien ne peut arracher à cette veillée douloureuse ceux qui frémissent en pensant à la dure nécessité du lendemain.

Jean-Marie était étendu sur son lit, enveloppé d'un linceul, mais le visage découvert. Assise près de ses pieds sur lesquels par moments elle se laissait fléchir, se tenait Renée-Jeanne. En les voyant, on pouvait se demander lequel des deux époux avait cessé de vivre. Les volets de la fenêtre étaient fermés: les cierges mortuaires seuls éclairaient cette scène désolée. Au fond de la chambre, la Mado, assise sur la pierre qui élevait le foyer, berçait sur ses genoux le plus jeune des enfants et le faisait boire pour l'amener à s'endormir. L'aîné, à demi blotti derrière la vieille femme, regardait autour de lui et, sur son visage, un étrange sourire venait se mêler à une expression

de frayeur. Deux femmes, qui s'effaçaient presque dans l'ombre des grands rideaux d'indienne, roulaient entre leurs doigts les grains de leurs chapelets. Les trois quarts de la journée s'étaient déjà écoulés. Sur le front du mort, les parents, les amis étaient venus mettre le baiser de l'adieu. On avait pu les compter. Aucun n'était plus à attendre. Cependant, la porte s'ouvrit. Deux hommes entrèrent, l'un soutenant l'autre. Ils s'approchèrent, et le plus âgé s'agenouilla tandis que son fils s'appuyait contre le lit funèbre. Une des femmes qui priaient poussa doucement une chaise vers ce dernier. Il la remercia d'un signe et resta debout, le front incliné. A ce moment, Renée-Jeanne releva la tête; son regard rencontra celui du comte de Robert; elle vit que cet inconnu, à genoux près d'elle, pleurait. Dans le mouvement que venait de faire la veuve, le comte avait cru surprendre une muette interrogation. Il s'approcha de Renée-Jeanne.

— Nous ne sommes pas des étrangers, dit-il à voix basse, nous sommes ceux-là qu'il a aimés jusqu'à se sacrifier pour eux...

Renée-Jeanne leva vers le comte un de ces regards brûlés qui en disent plus long que des flots de larmes et répondit:

— Il le devait.

Il le devait! Dite ainsi simplement, par cette femme, épuisée devant ce cadavre, dans cette pau-

vre chaumière, cette parole fut d'une grandeur à faire tressaillir. Si Homère avait entendu une parole semblable, elle aurait trouvé dans ses chants un écho immortel. Aujourd'hui, combien d'humbles créatures, ignorées, dédaignées peut-être, savent prononcer sans effort de ces mots qui auraient étonné l'austérité antique. Il en est ainsi. Un souffle nouveau a passé sur la terre: l'esprit de Jésus-Christ a visité les âmes et, dans celles où il pénètre profondément, la sublime devient le naturel.

Le comte et son fils se penchèrent ensemble vers la veuve.

— Oh! dit M. de Robert, vous étiez dignes l'un de l'autre!

Elle ne répondit pas et se rejeta sur le pied du lit funèbre.

Les gentilshommes prièrent longtemps. Le jeune infirme s'était assis et semblait près de défaillir.

— Viens, Émilien, lui dit le comte.

— Encore un moment, répondit-il.

Le comte s'approcha des femmes dans l'ombre.

— Qui est venu du Neptune? demanda-t-il.

— Vous seul, répondit l'une des femmes.

M. de Robert et son fils échangèrent un regard douloureux.

— Il y a des avaries à réparer, reprit la femme, mais demain tout l'équipage assistera aux funérailles, et cela se conçoit, c'est la moindre des choses.

En cherchant dans les papiers de M. Gambetta pour trouver son testament, on a découvert, avant l'apposition des scellés, un portefeuille fermant à clé et renfermant plusieurs lettres de M. Thiers qui ont été jugées extrêmement importantes.

Un de nos ministres, tout dévoué à M. Gambetta, qui a été consulté sur l'importance de ces lettres, a déclaré qu'elles devaient rester secrètes.

La cervelle de M. Gambetta. — Après une assez longue discussion entre les membres de la famille et un groupe d'intimes de M. Gambetta, membres de la Société d'Anthropologie, il a été décidé que le crâne de M. Gambetta serait ouvert et la cervelle recueillie.

C'est M. Cornil, professeur d'anatomie pathologique à la Faculté de Médecine de Paris, qui a procédé à cette opération.

AU CONSEIL DES MINISTRES.

Les ministres ont tenu conseil hier matin à l'Élysée.

La délibération a porté à peu près uniquement sur la cérémonie des obsèques de M. Gambetta. Comme les frais de cette cérémonie seront faits par l'État, le conseil a décidé qu'il appartenait au gouvernement seul d'en régler l'ordre et la marche ainsi que d'en assurer l'exécution. En conséquence, c'est lui qui désignera ou agréera les orateurs chargés de prendre la parole sur le cercueil.

Si M. Duclerc ne peut assister aux obsèques, c'est M. Devès qui parlera au nom du gouvernement.

Ce sont MM. Devès et Fallières qui ont été désignés par le gouvernement pour s'entendre avec le comité d'organisation des funérailles de M. Gambetta.

Ces funérailles seront faites conformément au décret de messidor an XII. Chaque ministre adresse directement les invitations aux fonctionnaires de son département. C'est ainsi que le ministre de la guerre a invité officiellement les généraux commandant les corps d'armée à se trouver à Paris pour assister à ces obsèques.

Les lycées et collèges seront fermés ce jour-là.

AU PALAIS-BOURBON.

Depuis midi, le public est admis à circuler devant le catafalque dressé dans le salon des Fêtes de la présidence. L'entrée a lieu par la grille du quai. Le défilé s'opère entre une série de doubles rideaux et tentures de deuil relevés d'argent. Le catafalque orné de fleurs et de couronnes est à demi-voilé par un vaste crêpe.

C'est définitivement samedi qui a été choisi pour le jour des funérailles, bien qu'on dise maintenant que cette cérémonie sera reculée jusqu'à mardi, afin de donner aux membres des deux Chambres le temps de revenir à Paris. Ainsi qu'il avait été dit le premier jour, la rue Royale et les grands boulevards sont désignés comme itinéraire.

Plusieurs députés blâmant cette détermination qui aura certainement pour effet de produire des scènes de désordre, à cause de la présence des baraques du jour de l'an.

LES GROUPES RÉPUBLICAINS.

Les divers groupes républicains se sont réunis d'abord, en vue de décider de la mesure de leur participation aux obsèques. A trois heures, une réunion plénière sera tenue pour arrêter les dernières mesures à prendre.

L'ÂGE DE M. GAMBETTA.

Plusieurs biographes, dit le *Clairon*, ont commis des inexactitudes relativement à l'âge exact de M. Gambetta. L'ex-président du conseil est né le 2 avril 1838, et était par conséquent dans sa 45^e année. Voici d'ailleurs la copie de son acte de naissance :

« Ce trois avril 1838, à une heure du soir, acte de naissance de Léon-Michel, enfant du sexe masculin, né d'hier, à huit heures du soir, fils de Joseph-Nicolas Gambetta, marchand, âgé de vingt-quatre ans; et de Magdeleine Massabie, âgée de vingt-trois ans, mariés, demeurant à Cahors, place Royale, sur la déclaration qui nous a été faite par la sage-femme Catherine Bouysson, qui elle-même présentait l'enfant.

» Témoins : Pierre Vallet, militaire retraité, âgé de quarante-six ans, et Martin Combelle, ex-militaire, âgé de trente-six ans, domiciliés en cette ville, constaté suivant la loi par nous, Jean-Michel-Louis-Auguste Berton, adjoint, officier de l'état-civil de la commune de Cahors; la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent, après lecture faite.

» Signé : Joseph Gambetta père; Catherine Bouysson; Vallet; Combelle et Berton, adjoint.

La sœur de M. Gambetta se nomme Benedetta, mariée en secondes noces à M. Lériss.

LES FILS DE M. GAMBETTA.

M. Gambetta laisse trois fils : un de 47 ans, un de 43 et un troisième plus jeune. L'aîné avait fait ses études en Allemagne, à Dresde; il avait reçu la visite de son père l'année dernière, durant ce voyage d'Allemagne qui fit tant de bruit et qui provoqua tant de commentaires. Aujourd'hui, ce jeune homme a quitté l'Allemagne; il veut faire sa carrière dans l'industrie, et, sous les auspices de son père, est entré chez un ancien député de Saint-Etienne, M. Crozet-Fourneyron, grand constructeur de machines.

Le second fait ses études au lycée Louis-le-Grand. Ses rapports de famille avec l'illustre orateur étaient ignorés de ses camarades, car il était connu sous le nom de Léon.

Ajoutons que M. Gambetta, peu de semaines avant de tomber malade, allait réaliser un projet formé depuis longtemps, celui de régulariser sa situation par un mariage. Il se préoccupait seulement d'accomplir les formalités légales avec le moins d'éclat et de bruit possible, avec le désir bien naturel de

mettre le plus petit nombre de personnes dans la confidence de sa vie intime.

La maladie et la mort si soudaine sont venues mettre obstacle à l'exécution de ce projet. (L'Action.)

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — A Berlin, on s'intéresse particulièrement à l'impression que la mort de M. Gambetta a pu produire sur M. de Bismark.

Le *Deutsches Tageblatt* a publié une note évidemment inspirée par le chancelier. Cette note est ainsi conçue :

« La mort de M. Gambetta est un événement d'une importance capitale. Le défunt semblait un géant pour la force et l'énergie, tandis que tous les autres hommes politiques ne furent que des mouches éphémères. La jeune France voyait en lui l'homme de la revanche prédestiné à la dictature. »

La note continue par un panégyrique de M. Gambetta et se termine en évoquant le danger d'une nouvelle Commune, « puisque le seul homme capable d'écraser les communards vient de mourir. »

La *Gazette de Cologne* ne cherche pas à dissimuler une certaine satisfaction; toutefois, elle ne peut s'empêcher de remarquer que l'esprit de revanche n'est pas mort avec M. Gambetta :

« C'est la France, le peuple français, qui veulent la revanche, et le secret de l'impopularité finale de MM. Favre et Thiers gît dans leur répulsion contre une guerre de représailles qu'ils savaient ne pouvoir être que désastreuse. »

On télégraphie de Berlin au Temps :

« Le *Berliner Tageblatt* publie, en guise de premier article, une lettre d'un officier autrichien, suivant laquelle l'empereur François-Joseph aurait dit récemment à Buda-Pesth, à un officier supérieur : « Si la Russie veut nous laisser la partie occidentale des Balkans avec Salonique, je ne m'oppose pas à ce qu'elle prenne possession de la partie orientale avec Constantinople. » Suivant la même lettre, dans l'armée d'Autriche ainsi que dans les cercles de la cour, on se souviendrait toujours de Sedowa et l'on souhaiterait une alliance avec la Russie. »

UN GROS INCIDENT A TRIPOLI. — Dépêche du Daily-News :

« Suivant les avis reçus de Constantinople, le consul italien à Tripoli aurait été insulté à la promenade par un officier turc. Le consul aurait répondu à l'agresseur en le frappant, et l'aurait même blessé.

» La population musulmane, vivement surexcitée, s'est portée en masse devant le palais du Vali pour lui demander réparation de cet acte de violence.

UN CAPITAINE DE SAPEURS.

Vers 1827, une paroisse du diocèse de Lyon, située dans un gracieux vallon fermé par de riants coteaux, avait pour curé un jeune prêtre, dont l'éloge, franchissant les limites de la commune, se répétait au loin. Doux, aimable et bienveillant autant que dévoué, il était toujours prêt à venir en aide à tous ceux qui souffraient. Il partageait avec eux ses modestes ressources, et sa piété le faisait considérer comme un saint. Ferme et énergique quand il devait défendre un juste droit, il le faisait avec tant d'aménité que chacun se retirait satisfait. C'est ainsi qu'il était promptement devenu l'arbitre et le conseiller de toutes les familles. Chacun recourait à lui dès qu'on avait un service à réclamer.

Un matin, hélas ! avant le lever du jour, les cloches tintaient lugubrement. C'était le tocsin. Grosis par plusieurs jours de pluie, les étangs situés sur des plateaux élevés avaient, pendant la nuit, rompu leurs digues, et leurs eaux furieuses se précipitaient dans le vallon si gracieusement occupé par le village. On peut arrêter, circonscrire un incendie; mais comment arrêter des flots qui ont rompu leur digue? Ils venaient battre ces fragiles

» Le Vali a télégraphié à la Porte pour l'informer du fait.

» De son côté, le consul a adressé à l'ambassade italienne de Constantinople une dépêche dans laquelle il se plaint de la conduite de l'officier turc.

» La Porte est, dit-on, vivement alarmée de cet incident. Elle craint une occupation immédiate de Tripoli par l'Italie. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 janvier.

Les espérances qu'on avait conçues, il y a deux jours, ne se sont pas réalisées. Le recul se reproduit lentement, mais s'accuse à chaque instant. Le 3 0/0 fléchit à 114.97. L'amortissable reste à 80.35. Sur le 3 0/0 ancien on est plus calme à 79.42 et 79.30.

Le bilan de la Banque de France accuse une diminution d'encaisse de dix-huit millions dont neuf millions et demi en or.

L'action est offerte à 5,320 fr. L'émission d'obligations de l'Ouest Algérien est appelée à un succès colossal, car ces titres valent plus cher que nos rentes et donnent un revenu moindre. Le public fera bien de se réserver pour l'émission des obligations nouvelles du Crédit Foncier qui aura lieu vers le 20 de ce mois. Ces obligations seront émises à un prix très-avantageux pour les souscripteurs.

L'action du Crédit Foncier fait 1,325. C'est une des valeurs les plus sûres de la cote.

Le Lyonnais a fait 560.

Le Comptoir d'Escompte fait 1,000 fr. et 995.

Quant à la Banque Nationale, elle est de plus en plus en décaissement.

Permi les valeurs industrielles, on remarque les actions de Sierra Grande. La quantité d'argent retirée de ces mines est considérable et permet de donner à chaque action 24.90 de dividende par an. Or, ces titres valent 150 fr. entièrement libérés, c'est donc un excellent revenu.

Marché assez soutenu de nos chemins de fer : Nord, 1,900; Orléans, 1,265; Lyon, 1,570.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les expériences d'épuisement des eaux du Champ de Foire ont été reprises hier soir et seront continuées pendant quelques jours. Les intéressés sont priés de noter toutes les douze heures les variations du niveau de l'eau, soit dans les caves, soit dans les jardins, afin de pouvoir constater les points où les infiltrations se produisent et les résultats obtenus.

TIRAGE AU SORT.

L'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1882 commenceront le 24 janvier courant, et s'effectueront, dans chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur, aux lieux, jours et heures ci-après déterminés :

Montreuil-Bellay, le mercredi 24 janvier, à 4 heures, à la mairie.

Gennez, le jeudi 25 janvier, à 4 heures, à la mairie.

Doué, le vendredi 26 janvier, à 1 heure, à la mairie.

— Je te le disais bien, murmura le comte retourné près de son fils, c'est à nous d'accepter la dette tout entière, et quelle dette, grand Dieu !

— Je la crois, répondit le jeune homme en se penchant vers Plomereuc.

Il l'embrassa : le comte en fit autant et leurs mains s'enlacèrent sur les mains froides du mort.

— Adieu, dirent-ils, adieu. Aide-nous du haut du ciel à nous acquitter un jour envers toi.

Puis ils sortirent sans bruit de la chambre funéraire.

Le lendemain, tous les habitants de la petite ville suivirent le corps de Jean-Marie. Les pêcheurs se partageaient avec les matelots du *Neptune* le triste honneur de porter les draps pliés sur lesquels était posé le cercueil. Une vive émotion passa dans bien des cœurs quand, sous les voûtes de l'église, retentirent les supplications qui implorent les divines miséricordes. Selon le désir de Plomereuc, cette messe funèbre devait rappeler la mémoire des morts de sa famille. O néant des projets humains ! Incertitude qui plane, comme un avertissement, sur toutes les destinées terrestres ! Jean-Marie avait pris place parmi ces trépassés dont le souvenir lui était demeuré cher, et les chants de deuil qu'il avait sollicités portaient tout d'abord vers le ciel son propre nom...

Le saint sacrifice s'acheva : le cortège gagna le cimetière. Au milieu de cette nature aux grandes

lignes, la scène des funérailles devenait encore plus saisissante : elle recevait pour cadre l'immensité. Une heure après, tout était dit dans ce monde pour Jean-Marie Plomereuc. Il reposait dans sa tombe, et c'était devant une place vide que pleuraient sa veuve et ses amis...

La famille de Robert s'était réfugiée à la cure.

— J'ai cru comprendre que le capitaine du *Neptune* avait l'intention de remettre à cette pauvre femme une somme d'argent, dit le comte au recteur.

— Cette offrande n'est plus à faire, répondit le prêtre. Le capitaine m'a consulté et je lui ai conseillé de ne pas s'ouvrir de ce projet à la veuve de Plomereuc. Dans le premier moment de la douleur, elle aurait repoussé un or qu'elle aurait appelé le prix de la vie de son époux. Peu à peu, je ferai comprendre à Renée-Jeanne que, dans l'intérêt de ses enfants, elle doit accepter une rémunération fort juste qui est en même temps un secours pour sa pauvreté. Le capitaine m'a remis pour elle six cents francs. Cette malheureuse famille est donc pour quelque temps à l'abri du besoin.

(A suivre.)

MARTHE LACHÈSE.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres.

Saumur (Nord-Ouest), le lundi 29 janvier, à 4 heures, à la mairie.
 Saumur (Sud), le mardi 30 janvier, à 4 heures, à la mairie.
 Saumur (Nord-Est), le mercredi 31 janvier, à 4 heures, à la mairie.

Les prêtres de la ville et du diocèse d'Angers ont présenté leurs hommages à leur évêque, à l'occasion du nouvel An. M^r Frepel leur a répondu avec son habituelle éloquence; il a tracé ce fidèle tableau de la situation faite au clergé par la République :

« La vérité est, — car il faut parler franchement, — la vérité est que, à l'heure actuelle, nous ne sommes pas contents, et que nous n'avons pas lieu de l'être.

» Les Ordres religieux expulsés de leurs couvents et dispersés sur tous les chemins du monde; les collèges des Pères Jésuites formés au grand détriment de l'éducation chrétienne; la loi divine du repos dominical effacée de nos codes; la Religion exclue des conseils où elle avait sa place marquée dans l'intérêt des malades et des pauvres; les aumôniers bannis des rangs de l'armée, des écoles normales, des hospices même, en attendant qu'on leur ferme l'entrée des lycées et des collèges de l'Etat; l'école primaire et la salle d'asile dépouillées de leur caractère chrétien; les traitements, déjà si modiques, du clergé, livrés à l'arbitraire et au bon plaisir de l'administration civile, en dépit des engagements les plus solennels pris à la fin du siècle dernier par les représentants du pays; et jusqu'au sein de la mort elle-même, les catholiques privés de la consolation de reposer dans une terre bénite: voilà, certes, toute une série d'entreprises qui ne justifient que trop nos mécontentements pour le passé et nos inquiétudes pour l'avenir. Compter sur notre reconnaissance après de telles agressions, ce serait vraiment nous prêter une trop grande simplicité. »

Cette sincérité agacera, nous n'en doutons pas, les utopistes qui ont rêvé l'alliance de l'Eglise avec la Révolution. Mais les choses sont ainsi: les faits crient; la République a fait ses preuves; elle a démontré obstinément qu'il y a antipathie profonde, essentielle, entre elle et les traditions religieuses du pays. (Union.)

L'ANNÉE 1883.

L'année 1883, dans laquelle nous venons d'entrer, correspond aux années :

- 6396 de la période julienne;
- 2659 des Olympiades;
- 2636 de la fondation de Rome;
- 2630 de l'ère de Nabonassar;
- 5643 de l'ère des Juifs;
- 1883 de la naissance de Jésus-Christ;
- 4299 de l'égire des Turcs.

Les fêtes mobiles auront lieu :

- La Septuagésime, le 21 janvier;
- Les Cendres, le 7 février;
- Pâques, le 25 mars;
- Les Rogations, les 30 avril, 1^{er} et 2 mai;

chaumière si fortement menacée. Elle y arrive. M. le curé saisit les deux enfants que, dans son abnégation maternelle, lui tend la pauvre mère. A travers les mêmes dangers, il les ramène vers les bras qui se tendaient à lui pour les recevoir; puis, malgré les cris désespérés de ses paroissiens qui le conjurent de renoncer à braver une mort certaine, il tourne bride pour affronter de nouveau le péril. « Priez pour moi! » s'écrie-t-il. Et il se lance encore dans le torrent avec la Grise, qui protestait par ses renoncements effrayés et une résistance opiniâtre.

Tous les assistants tombèrent à genoux, leurs yeux et leurs cœurs suivaient le courageux pasteur dans sa lutte héroïque contre les flots. Au moment où il atteignait la mesure ébranlée, un sinistre craquement fit tressaillir la foule. C'était la chaumière qui, cédant à la violence du courant, était emportée par les eaux; mais avant que la toiture eût disparu sous les vagues, le courageux prêtre, saisissant par ses vêtements la pauvre mère, l'entraînait à terre et y abordait heureusement. Le cavalier et la bête étaient à bout de force, mais la mère et les enfants étaient sauvés.

M. le curé était déjà vénéré et chéri. Depuis ce jour on le prit pour un héros qui n'apportait pas moins d'honneur au pays qu'il ne lui rendait de services.

Ne sachant comment lui exprimer leur reconnais-

L'Ascension, le 3 mai;
 La Pentecôte, le 13 mai;
 La Trinité, le 20 mai;
 La Fête-Dieu, le 24 mai (renvoyée au dimanche suivant).

Le premier dimanche de l'Avent, le 2 décembre.

Enfin, les autres fêtes tomberont, savoir: la Saint-Jean le dimanche, l'Assomption (fête du 15 août) le mercredi, la Toussaint le jeudi, Noël le mardi.

La chasse à tir sera close dans toute la France le dimanche 24 janvier courant.

M. Michelet, sous-lieutenant de gendarmerie, commandant les brigades de l'arrondissement de Loudun, est promu au grade de lieutenant.

On annonce, comme devant avoir lieu très-prochainement, le mariage de M. le comte Charles-Henri de Clermont-Tonnerre, fils du général comte Aymard de Clermont-Tonnerre et de M^{me} la comtesse Victoire de Clermont-Tonnerre, née de la Tour-du-Pin Chambly de la Charce, avec M^{lle} Gabrielle de Cossé-Brissac, sœur de M^{me} la vicomtesse Théodore de Gontault-Biron. Le jeune fiancé est sorti depuis peu de temps de l'École de Saint-Cyr.

Le chauffage des wagons par les bouillottes mobiles à eau va être abandonné et remplacé par des bouillottes remplies d'acétate de soude, corps fusible à 60 degrés et qui dégage une chaleur constante, bien supérieure à celle de l'eau. Dans les bouillottes à eau, la température descend d'une façon continue, et si le voyageur a sous les pieds une chaudière trop chaude au départ, il l'a très-froide après 2 heures ou 2 heures et demie. Avec l'acétate de soude, on obtient à la surface de la bouillotte une température constante. Les voyageurs ne sont plus soumis toutes les deux heures au dérangement occasionné par les changements d'eau sous les pieds, et les manœuvres souvent fort gênantes des bouillottes dans les gares intermédiaires sont supprimées. Plusieurs Compagnies, notamment celle de l'Ouest, ont adopté l'acétate de soude.

TOURS.

Le tribunal correctionnel de Tours vient de condamner à trois mois de prison une libre-penseuse, la citoyenne Lebleu, coupable d'avoir souillé d'ordures le seuil et le bénitier de l'église de Saint-Florentin, à Amboise. En même temps que les ordures, la citoyenne Lebleu avait déposé dans l'église des brochures socialistes.

LA SITUATION DES BÉNÉDICTINS DE SOLESMES.

Le fameux sous-préfet à la dame, qui réside à Sablé, paraît avoir considérablement modifié son attitude à l'endroit des Bénédictins de Solesmes.

Mardi dernier, ce citoyen fonctionnaire faisant visite au R. P. Abbé, déploya dans cette circonstance une courtoisie vraiment chevaleresque.

On sait que les gendarmes occupent toujours le couvent dont l'accès n'est pas permis aux religieux. Ces militaires se seraient permis de pénétrer un peu partout, jusque dans les cellules mises sous scellés.

A la plainte exprimée à ce sujet par dom Couturier, l'aimable sous-préfet a vertement blâmé la façon d'agir de ces militaires. Il a même affirmé que leur commandant s'était rendu à l'abbaye et avait adressé une verte semonce à ses subalternes, disant que la gendarmerie était un corps d'élite fait pour maintenir l'ordre et non pour violer les domiciles.

C'est ainsi que le bienveillant sous-préfet rejette sur ces malheureux esclaves de la discipline militaire les délits dont il est le premier auteur.

Comme le sous-préfet souhaitait ensuite au Supérieur la réalisation de ses plus chers désirs: Mon plus cher désir, reprit dom Couturier, est de rentrer à la tête de tous mes moines, dans ce couvent qui est notre propriété. Tout se détériore à l'intérieur; les murs sont lézardés; beaucoup de réparations deviennent urgentes. Le gouvernement laisse tout à l'abandon, et nous n'avons pas le droit de veiller à la conservation de notre bien.

Je transmettrai vos observations à M. le ministre, dit en partant le visiteur.

Inutile, M. le sous-préfet, reprit le R. P. Abbé, je me charge de lui écrire moi-même. Voilà où en sont les choses.

Mardi, le bruit courait, à Sablé, qu'un ultimatum allait être adressé aujourd'hui même aux Bénédictins. Il leur serait enjoint de rentrer au nombre de quarante dans leur monastère ou de se dépouiller du vêtement de l'ordre.

Pourquoi quarante et non pas tous? Misérable chicane qui recouvre un piège.

Notre honnête gouvernement offre une demi-concession aux Bénédictins afin qu'ils réparent eux-mêmes à leurs frais les dégâts considérables que la République a causés à l'abbaye. D'un autre côté, il ne veut pas laisser revenir tous les membres dans leurs cellules, afin de profiter d'un refus probable, pour faire main basse sur des biens qui ne lui appartiennent pas. — F. D. (Etoile.)

Faits divers.

Un terrible désastre vient de plonger dans le deuil et la misère neuf familles de Névez (Finistère). Le bateau de pêche *Dieudonné*, du port de Concarneau, s'est perdu avec gréement et matériel; tout l'équipage a péri, un seul homme excepté.

Le *Dieudonné* sortait, à 8 heures 1/2 du matin, de Port-Manech, pour aller visiter des casiers de langoustes. Vers 9 heures il était à une lieue de terre, marchant tranquillement avec un ris dans chaque voile, par un vent de nord-ouest. Tout à coup la bar-

que chavira sous une rafale et les dix hommes de l'équipage tombèrent à l'eau en poussant des cris de détresse. Ils parvinrent à remonter sur la coque et à se soutenir un instant. Mais la mer était grosse et le bateau coulait de plus en plus.

Chacun saisit alors ce qui lui tomba sous la main. Garo (Guillaume) prit la tête du grand mât et s'y maintint jusqu'à ce que, épuisé de fatigue et près de succomber, il fut sauvé par le bateau *Etienne*, patron Seàer. Il avait vu disparaître successivement ses compagnons qui, au moment du naufrage, n'avaient pu saisir que des avirons.

Deux de ces malheureux étaient restés à la surface, mais ils étaient asphyxiés quand on les recueillit.

L'Océan, de Brest, nous apprend aussi qu'un incendie a eu lieu à Camfront. Deux enfants ont été brûlés.

**

On écrit de Lyon, 4 janvier :

« Un éboulement considérable, produit la nuit dernière entre Bellegarde et Collonge, a barré le Rhône dans toute la largeur et suspendu l'écoulement des eaux pendant six heures environ. La voie du chemin de fer a été emportée par les eaux. Le barrage s'étant rompu dans la matinée, a déterminé une crue foudroyante; tous les riverains ont été heureusement prévenus, toutes les précautions ont été prises à temps.

» Les nouvelles reçues à 2 heures disent qu'à Seyssel, le Rhône a monté presque subitement de 2 mètres. On espère que le flot va rapidement s'étaler, sur tout dans les plaines en amont de Lyon, et que la crue arrivera dans cette ville dans des conditions peu inquiétantes.

» Une dépêche reçue de Bellegarde, à quatre heures et demie, annonce qu'un nouvel éboulement est imminent en aval de Collonges, et qu'un nouveau barrage se formant, si cet éboulement se produit, une nouvelle crue est possible. »

Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS
 M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

LUNDI 8 janvier 1883,

Représentation de M^{lle} Seveste, de l'Opéra-Comique, et de M. FERRIÈRES, 1^{er} ténor.

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique d'Ambroise THOMAS.

| | |
|-------------------|---------------------------|
| Wilhelm..... | MM. Ferrières. |
| Lothario..... | Isaac. |
| Laërte..... | Constance. |
| Jarno..... | Baudin. |
| Zafari..... | Gary. |
| Antonio..... | Allain. |
| Le souffleur..... | Asmire. |
| Un laquais..... | Guilbert. |
| Philine..... | M ^{me} SEVESTRE. |
| Mignon..... | Danglade. |
| Meister..... | Bonnaud. |

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

Plus de tumultes, plus de voix !..

De l'Hydaspe au Jourdain, de Thèbe à Babylone,
 On entend le temps seul, dans son cours monotone,
 Broyer les peuples et les Rois !..

L'homme, plus destructeur dans sa sombre folie
 Que la marche des temps, la guerre et l'incendie,
 L'homme veut chasser Dieu du Ciel !..

Crois-tu donc, insensé, qu'une vaine science
 Ait le droit de nier la suprême puissance
 De ton Créateur immortel !..

A quel autre qu'au maître obéissent les mondes
 Et les cieux étoilés et les vagues profondes
 Et tumultueuses des mers ?..

Sans Dieu, que serais-tu ? comme l'oiseau qui passe
 Et traverse les airs, sans y laisser sa trace,
 Un atome dans l'univers !..

JULES TURQUET.

BOURSE DE PARIS

DU 4 JANVIER 1883.

| | |
|--|--------|
| Rente 3 0/0..... | 79 30 |
| Rente 3 0/0 amortissable..... | 80 30 |
| Rente 4 1/2..... | 109 25 |
| Rente 5 0/0..... | 114 85 |
| Obligations du Trésor (anciennes)..... | 510 » |
| Obligations du Trésor (nouvelles)..... | 499 » |

sance, ses paroissiens s'avisèrent d'un moyen aussi étrange que naïf.

A quelques jours de là, ils procédaient à l'élection des officiers de la nouvelle compagnie de pompiers, et le nom du cher curé sortit tout d'une pièce de l'urne civique. Ce fut en vain que ce bon prêtre protesta et s'efforça de faire comprendre qu'il ne pouvait porter à la fois le casque, la mous-tache, l'épée et la soutane; ses paroissiens déclarèrent que M. le sous-préfet arrangerait l'affaire comme il pourrait, mais qu'ils n'en démordraient pas. Procès-verbal de l'élection fut dressé, et le tout, passant par la filière administrative, parvint au ministère de l'intérieur. Grande fut l'hilarité dans les bureaux. L'affaire parut même si originale, que le chef de division se hâta de la raconter au secrétaire général. A son tour, celui-ci s'empressa d'en faire le mot pour rire au dîner du ministre qui, lui-même, n'eut rien de plus pressé que d'en réjouir les oreilles du roi.

Charles X voulut connaître ce jeune prêtre si cher à ses paroissiens. Les éloges furent tellement universels et parurent si bien justifiés qu'un peu plus tard l'abbé Donnet, c'était son nom, était nommé coadjuteur de l'évêque de Nancy.

Deux ans plus tard, le siège archiepiscopal de Bordeaux étant devenu vacant par la mort du cardinal de Cheverus, M^r Donnet fut promu à ce grand siège, qu'il occupa pendant quarante-cinq ans

c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée il y a quinze jours à peine. On sait qu'il avait été créé cardinal en 1852 et qu'il a été sénateur pendant toute la durée de l'Empire.

Le souvenir de sa vie de curé de campagne faisait toujours battre son cœur, et l'on s'en apercevait bien vite lorsqu'il pouvait faire entendre sa voix éloquente, pleine de sympathie pour les habitants de nos campagnes.

A propos de la mort de l'illustre cardinal-archevêque de Bordeaux, nous avons cru devoir reproduire ce simple mais curieux épisode de la vie du modeste abbé Donnet.

QUE RESTE-T-IL DES TEMPS ANCIENS?

Et que doit-on attendre des temps modernes ?

Après quelques mille ans d'éclat et de misère,
 Qu'ont laissé la plupart des peuples de la terre ?
 Des ruines et peu de noms !

Combien parmi les Rois dont on vante la gloire
 Et venus jusqu'à nous sur la foi de l'histoire
 Peut-on compter de Salomons ?

Quand le terme fatal des Nations arrive,
 Plus de flottes dans Tyr, plus de chants dans Ninive,

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FAVEUR SPECIALE

ACCORDÉ A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. P.

L'abonnement à la *Lanterne d'Arlequin* est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, rue Richelieu, 13, à TOURS.

Au moment des bals, concerts et réunions, nous recommandons tout particulièrement à nos lectrices **Vièrge de Raphaël** ! la dernière valse de Jules Klein, œuvre exquise, adorable, digne de « Fraises au Champagne », et des *Parfums Capiteux*.

Après avoir constaté l'éclatant succès de *Vièrge de Raphaël*, citons au hasard les œuvres les plus méridiennes et les plus brillantes de Jules Klein : *Royal-Caprice*, gavotte Louis XV, et les valse : *Au Pays Bleu*, *Lèvres de Feu*, *Pattes de Velours*, *Neige et Volcan*, *Cuir de Russie*, *Corises Pompadour*, *Péché Révé*, *Pazza d'Amore*, M^{lle} Printemps, *Pommes des Voisines*, *Petits Soupers*, *Larmes de Crocodile*.

Les polkas si follement entraînant *Coup de Canif*, *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, *Tête de Linotte*, *Traite aux Perles*, la jolie masurka « *Radis Roses* », et « *J. Klein-Quadrilla* », font toujours les délices des bals élégants.

Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. (Même prix pour les valse chantées, *Parfums capiteux*, *Pazza*, *Fraises au Champagne*). Paris, COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

ROB LECHAUX Cresson et Salsepareille rouge concentrés et iodurés, garanti sans mercure, fortifié, purifié et régénère le sang.
Le **ROB LECHAUX** rend la force aux enfants, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.
Le **ROB LECHAUX** détruit sans retour et sans régime toutes les impuretés contenues dans le sang.
Le **ROB LECHAUX** donne de l'appétit, facilite la digestion, supprime les congestions, et purifie rapidement les humeurs.
Le **ROB LECHAUX** agit sur les *Diarrhées*, *Érysipèles*, *Plaques*, *Gonorrhées*, *Toux*, *Rubéole*, *Acné*, *Rachitisme*, *Dépôt de lait*, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS

« Je n'ai, mon cher confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre **ROB LECHAUX**, qui donne de si remarquables résultats. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de dartsres vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre **Rob Lechaux** et de votre **Pommade anti-dartre**, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé. »
NORT, Ph^{arm} de l'école de Paris, à Mayenne.

Le **ROB LECHAUX** est le meilleur remède pour donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le **ROB LECHAUX** garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

Envoi gratis d'une broch. Intéressé avec attestat. nombr. Le flacon 4 fr.; expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **Mario LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| Ligne d'Orléans (Service d'Hiver) | | | | Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882) | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|------------|----------|----------------|--|--------------------------------------|--------------|-------------|----------------------------|-------------|-------------|------------------------------|--|-------------------------------------|-------------|-----------------------------|--|-------------|-------------|------|-------|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | | | | SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY | | | | | | | MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR | | | | | | | | | |
| 3 heures | 8 minutes | du matin | express-poste. | Omn. matin. | Mixte matin. | Mixte matin. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Omn. soir. | | |
| 6 | — | 45 | — | matin (s'arrête à la Possonnière). | Saumur. (départ) | 5 50 | 9 » | 10 35 | 1 2 | 2 15 | 5 5 | 7 45 | Montreuil-Bellay (départ) | 6 54 | 9 5 | 12 22 | 2 10 | 4 » | 5 56 | 10 51 |
| 8 | — | 56 | — | matin, omnibus-mixte. | Chacé-Yarrains | 5 58 | 9 10 | 10 45 | 1 18 | 2 25 | 5 15 | 7 55 | Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg | 7 10 | 10 4 | 12 28 | 2 26 | 4 16 | 6 19 | 10 54 |
| 1 | — | 25 | — | soir, — | Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg | 6 5 | 9 19 | 10 53 | 1 33 | 2 33 | 5 23 | 8 3 | Chacé-Yarrains | 7 18 | 10 11 | 12 46 | 2 34 | 4 24 | 6 23 | 10 58 |
| 3 | — | 32 | — | express. | Montreuil-Bellay (arrivée) | 6 18 | 9 34 | 11 8 | 1 50 | 2 48 | 5 39 | 8 18 | Saumur (arrivée) | 7 30 | 10 51 | 12 58 | 2 46 | 4 36 | 6 40 | 11 21 |
| 7 | — | 15 | — | omnibus. | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | — | 26 | — | (s'arrête à Angers). | | | | | | | | | | | | | | | | |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | | | | SAUMUR - NIORT | | | | NIORT - SAUMUR | | | | MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers. | | | | POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers. | | | | |
| 3 heures | 26 minutes | du matin | direct-mixte. | Omn. matin. | Mixte soir. | Omn. matin. | Omn. soir. | Omn. matin. | Omn. soir. | Omn. matin. | Sem. d. soir. | Mixte soir. | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | | |
| 8 | — | 21 | — | omnibus. | Saumur (départ) | 3 50 | 5 5 | Niort (départ) | 5 29 | 5 40 | Montreuil (départ) | 7 4 | 2 1 | 8 29 | Poitiers (départ) | 6 » | 12 55 | 7 10 | | |
| 9 | — | 37 | — | express. | Montreuil-Bellay | 6 21 | 8 54 | Parthenay | 7 10 | 7 20 | Loudun | 8 9 | 2 50 | 9 30 | Neuville | 6 26 | 1 30 | 7 55 | | |
| 12 | — | 49 | — | soir, omnibus-mixte. | Thouars | 7 5 | 7 16 | Airvault | 8 3 | 8 15 | Arçay | 8 34 | 3 14 | 9 50 | Mirabeau | 7 8 | 1 59 | 8 25 | | |
| 4 | — | 44 | — | — | Airvault | 8 6 | 8 17 | Thouars | 9 8 | 9 45 | Mirabeau | 9 26 | 4 » | 10 49 | Arçay | 7 56 | 2 53 | 9 22 | | |
| 10 | — | 24 | — | express-poste. | Parthenay | 9 » | 9 11 | Montreuil-Bellay | 9 50 | 10 51 | Neuville | 9 55 | 4 25 | 11 17 | Loudun | 8 42 | 3 17 | 10 6 | | |
| Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

11 et 13, Rue Saint-Jean

PHARMACIE NORMANDINE
SAUMUR

Cet Établissement, qui ne date pas d'hier et qui par conséquent n'a plus à faire ses preuves, se recommande, non seulement par la MODICITÉ DE SES PRIX, mais encore par la HAUTE QUALITÉ de ses Produits, ce qu'on doit toujours considérer, en pharmacie surtout.

M. NORMANDINE tient également la DROGUERIE, l'HERBORISTERIE et les PRODUITS CHIMIQUES.

On trouve chez lui certains gros articles, tels que Borax, Chlorure de Chaux, Eau de Javelle, Acide tartrique, Colle de poisson, etc., à des prix excessifs de bon marché.

Spécialité d'Articles en caoutchouc, grand choix de Bandages, Biberons, depuis 50 centimes, Bas à varices, depuis 4 fr. 50. Dépositaire spécial des Eaux de Vals, Gazost et des Eaux du Syndicat Médical. Grand dépôt de Sangsues, 1^{er} choix (0,25 pièce).

Un RABAIS de 10 0/0 AU MOINS est fait sur toutes les Spécialités Pharmaceutiques.

NOTA. — Toutes les spécialités sont garanties authentiques.

Tribunal de commerce de Saumur.
FAILLITE AUDOUIN, FRANÇOIS.
En exécution de l'article 491 du Code de commerce, les créanciers de la faillite du sieur Audouin, François, ancien notaire, escompteur, demeurant à Nueil-sous-Passavant, sont invités à déposer, contre récépissé, au greffe du Tribunal de commerce de Saumur, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indiquant les sommes par eux réclamées.
Le greffier du tribunal, L. BONNEAU.
ON DEMANDE un Jardinier-cocher.
S'adresser au bureau du journal.

COURS PRATIQUE DE COMPTABILITÉ
Par R. DÉTRICHÉ, Inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, officier de l'Instruction publique.
TENUE DES LIVRES COMMERCIALE ET AGRICOLE
PARTIE SIMPLE
7^e édition
(Chaque édition tirée à 15,000)
TENUE DES LIVRES
En partie double
4^e édition
Augmentée d'une méthode simplifiée pour le calcul des comptes courants portant intérêts.
En vente : Chez tous les libraires du département ; A Paris, librairie classique Ch. FOURAUT, rue Saint-André-des Arts, 7. (11)

A VENDRE
UN BEAU CHIEN
Terre-Neuve, Agé de 18 mois.
S'adresser à M. LEFAY, hôtel de l'Espérance, Saumur. (729)
ASTHME
Guérison par le papier du Dr Jossic, commandeur de la Légion d'Honneur.
Prix : 2 fr. 50 la boîte.
Exiger la signature Vrignaud et Pierre.
Dépôt à Saumur, pharmacie A. NORMANDINE, rue Saint-Jean, 11 et 13.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.
Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.
Saumur, imprimerie de P. GODET.